

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00042 Numéro SIREN : 394 185 045 Nom ou dénomination : A.J.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2020 sous le numéro de dépôt 823

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/823

Déposant :

Nom/dénomination : A.J.P.

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 394 185 045

N° gestion : 1996 B 00042



Signature



A l'Ombre des Marques

Copie certifiée conforme aux
comptes approuvés par l'Assemblée
Générale du... 27/01/2020...
Le Gérant,

SARL AJP

ETATS FINANCIERS

Période du 01/08/2018 au 31/07/2019

ZI de Montplaisir
79220 CHAMPDENIERS
Activité : Vente de prêt à porter

Document établi par : DUO SOLUTIONS ENTREPRISES PARTHENAY

19 avenue Aristide Briand
79200 PARTHENAY

Tél. 05-49-64-04-39

Fax. 05-49-95-28-19

www.duo-solutions.fr

 **DUO
SOLUTIONS**
TALENTS MULTIPLES. CONSEILS UNIQUES.



Signature

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2019	Net 31/07/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 400	9 400		
Fonds commercial (1)	205 316		205 316	205 316
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 150	83 706	28 444	33 888
Autres immobilisations corporelles	1 843 982	1 168 950	675 032	828 346
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 187		50 187	49 025
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 221 126	1 262 056	959 069	1 116 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 644		6 644	2 620
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 477 784		1 477 784	1 434 983
Avances et acomptes versés sur commandes	4 375		4 375	297
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	280		280	97
Autres créances	129 247		129 247	98 817
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 023		3 023	2 982
Disponibilités	81 033		81 033	59 371
Charges constatées d'avance (3)	35 344		35 344	40 644
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 737 730		1 737 730	1 639 810
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 958 855	1 262 056	2 696 799	2 756 477
(1) Dont droit au bail			205 316	205 316
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

31/07/2019

31/07/2018

CAPITAUX PROPRES

Capital	7 775	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	777	777
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	31 326	
Report à nouveau		-78 406
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	46 133	109 733
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	86 012	39 879

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	630 772	770 903
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143	143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 337	1 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 748 350	1 661 900
Dettes fiscales et sociales	230 038	281 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	147	232
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 610 787	2 716 598
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 696 799	2 756 477

(1) Dont à plus d'un an (a)	298 206	486 431
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 311 244	2 228 428
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	143 801	100 001
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/07/2019	31/07/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	5 033 038	5 137 942
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	234	
Chiffre d'affaires net	5 033 272	5 137 942
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>3 933</i>	<i>3 218</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	24 103	37 728
Autres produits	988	881
Total I	5 058 363	5 176 551
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	2 771 437	2 784 477
Variations de stock	-42 802	-15 036
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 987	17 517
Variations de stock	-4 024	-1 238
Autres achats et charges externes (a)	1 013 843	1 003 819
Impôts, taxes et versements assimilés	121 276	127 933
Salaires et traitements	802 489	802 701
Charges sociales	132 084	146 278
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	174 441	176 921
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 158	3 034
Total II	4 995 891	5 046 406
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	62 472	130 145
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	42	35
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	42	35
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	13 795	18 113
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	13 795	18 113
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-13 753	-18 078
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	48 719	112 067

Compte de résultat (suite)

	31/07/2019	31/07/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 505	23 050
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	8 505	23 050
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	790	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	790	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 715	23 050
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 301	25 384
Total des produits (I+III+V+VII)	5 066 909	5 199 636
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 020 777	5 089 903
BENEFICE OU PERTE	46 133	109 733

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AJP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2019, dont le total est de 2 696 799 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 46 133 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices



Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 19 556 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

A compter du 1er août 2010, la société est régit par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI.

Des prestations d'assistance administrative (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations d'assistance en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 271 769.08 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date du 02/01/2011 et son dernier avenant du 15 Octobre 2018 et du 1er mars 2019

Aucun mouvement de trésorerie n'a été effectué sur l'exercice entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de trésorerie signée entre les parties en date du 1er août 2008 et son avenant du 1er août 2009.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	205 316			205 316
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	214 716			214 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251		1 101	112 150
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 803 439	15 683		1 819 122
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 860			24 860
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 941 550	15 683	1 101	1 956 132
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	91			91
- Prêts et autres immobilisations financières	49 025	1 161		50 187
Immobilisations financières	49 116	1 161		50 277
ACTIF IMMOBILISE	2 205 382	16 844	1 101	2 221 126

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/07/2019

Éléments achetés
 Éléments réévalués
 Éléments reçus en apport

Total

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	9 400			9 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 362	5 444	1 101	83 706
- Installations générales, agencements aménagements divers	980 342	166 661		1 147 003
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 611	2 336		21 947
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 079 316	174 441	1 101	1 252 656
ACTIF IMMOBILISE	1 088 716	174 441	1 101	1 262 056

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 215 057 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50 187		50 187
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	280	280	
Autres	129 247	129 247	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	35 344	35 344	
Total	215 057	164 871	50 187

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	280
Fournisseurs - RRR à obtenir	31 587
Charges sociales - produits à recev	896
Etat - produits à recevoir	612
Total	33 375

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 774,90 Euro décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 609 450 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	143 801	143 801		
- à plus de 1 an à l'origine	486 972	188 766	298 206	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 748 350	1 748 350		
Dettes fiscales et sociales	230 038	230 038		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	290	290		
Produits constatés d'avance				
Total	2 609 450	2 311 244	298 206	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

183 716

143

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 Euro.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	486 431	486 431	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	486 431	486 431	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	190 137
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	540
Banque - Intérêts courus à payer	44
Dettes provis. pr congés à payer	52 129
Charges sociales s/congés à payer	10 071
Etat - autres charges à payer	43 255
Total	296 176

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	35 344		
Total	35 344		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 500 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation			
791000 - Remboursements TTC		2 056	
791001 - Remboursements HT		726	
791003 - Remboursements Aides PME		6 437	
791005 - Remboursements Prévoyance		8 243	
791500 - Transferts charges salariales CPAM		6 641	
		24 103	
Total		24 103	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2010, la société SARL AJP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDARFI.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'intégration fiscale, il est fait application de la deuxième conception.

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatés en produits ou en charges.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 7 878 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

AJP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 774.90 €

Siège social : z.i.de montplaisir

79220 CHAMPDENIERS

394 185 045 RCS NIORT

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JANVIER 2020

TROISIÈME RESOLUTION

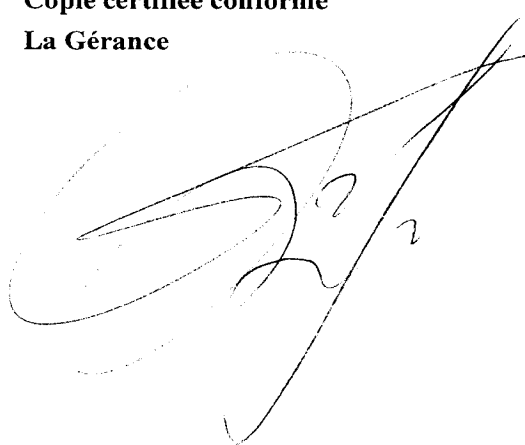
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2019, s'élevant à 46 132.87 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 46 132.87 €
- Une somme de46 132.87 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme
La Gérance**





Européenne Expertise

SARL AJP

ZI Montplaisir
79220 CHAMPDENIERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com





Européenne Expertise

SARL AJP
Siège social : ZI Montplaisir
79220 CHAMPDENIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL DSDT relatifs à l'exercice clos le 31/07/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL AJP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com





Européenne Expertise

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la société SARL AJP, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com





Européenne Expertise

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AJP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeennexpertise.com



[Signature]



Européenne Expertise

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 2 décembre 2019

Le Commissaire aux comptes

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE,

représenté par JACQUES DURET

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2019	Net 31/07/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 400	9 400		
Fonds commercial (1)	205 316		205 316	205 316
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 150	83 706	28 444	33 888
Autres immobilisations corporelles	1 843 982	1 168 950	675 032	828 346
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 187		50 187	49 025
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 221 126	1 262 056	959 069	1 116 667
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 644		6 644	2 620
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 477 784		1 477 784	1 434 983
Avances et acomptes versés sur commandes	4 375		4 375	297
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	280		280	97
Autres créances	129 247		129 247	98 817
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 023		3 023	2 982
Disponibilités	81 033		81 033	59 371
Charges constatées d'avance (3)	35 344		35 344	40 644
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 737 730		1 737 730	1 639 810
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 958 855	1 262 056	2 696 799	2 756 477
(1) Dont droit au bail			205 316	205 316
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

31/07/2019 31/07/2018

CAPITAUX PROPRES

Capital	7 775	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	777	777
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	31 326	
Report à nouveau		-78 406
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	46 133	109 733
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	86 012	39 879

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	630 772	770 903
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143	143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 337	1 739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 748 350	1 661 900
Dettes fiscales et sociales	230 038	281 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	147	232
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 610 787	2 716 598
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 696 799	2 756 477

(1) Dont à plus d'un an (a)	298 206	486 431
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 311 244	2 228 428
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	143 801	100 001
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/07/2019	31/07/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	5 033 038	5 137 942
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	234	
Chiffre d'affaires net	5 033 272	5 137 942
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>3 933</i>	<i>3 218</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	24 103	37 728
Autres produits	988	881
Total I	5 058 363	5 176 551
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	2 771 437	2 784 477
Variations de stock	-42 802	-15 036
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 987	17 517
Variations de stock	-4 024	-1 238
Autres achats et charges externes (a)	1 013 843	1 003 819
Impôts, taxes et versements assimilés	121 276	127 933
Salaires et traitements	802 489	802 701
Charges sociales	132 084	146 278
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	174 441	176 921
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 158	3 034
Total II	4 995 891	5 046 406
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	62 472	130 145
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	42	35
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	42	35
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	13 795	18 113
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	13 795	18 113
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-13 753	-18 078
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	48 719	112 067

Compte de résultat (suite)

	31/07/2019	31/07/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 505	23 050
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	8 505	23 050
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	790	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	790	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 715	23 050
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 301	25 384
Total des produits (I+III+V+VII)	5 066 909	5 199 636
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 020 777	5 089 903
BENEFICE OU PERTE	46 133	109 733

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AJP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2019, dont le total est de 2 696 799 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 46 133 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2018 au 31/07/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 19 556 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

A compter du 1er août 2010, la société est régit par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI.

Des prestations d'assistance administrative (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations d'assistance en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 271 769.08 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date du 02/01/2011 et son dernier avenant du 15 Octobre 2018 et du 1er mars 2019

Aucun mouvement de trésorerie n'a été effectué sur l'exercice entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de trésorerie signée entre les parties en date du 1er août 2008 et son avenant du 1er août 2009.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	205 316			205 316
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	214 716			214 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251		1 101	112 150
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 803 439	15 683		1 819 122
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 860			24 860
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 941 550	15 683	1 101	1 956 132
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	91			91
- Prêts et autres immobilisations financières	49 025	1 161		50 187
Immobilisations financières	49 116	1 161		50 277
ACTIF IMMOBILISE	2 205 382	16 844	1 101	2 221 126

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/07/2019

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

Total

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	9 400			9 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 362	5 444	1 101	83 706
- Installations générales, agencements aménagements divers	980 342	166 661		1 147 003
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 611	2 336		21 947
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 079 316	174 441	1 101	1 252 656
ACTIF IMMOBILISE	1 088 716	174 441	1 101	1 262 056

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 215 057 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	50 187		50 187
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	280	280	
Autres	129 247	129 247	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	35 344	35 344	
Total	215 057	164 871	50 187

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	280
Fournisseurs - RRR à obtenir	31 587
Charges sociales - produits à recev	896
Etat - produits à recevoir	612
Total	33 375

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 774,90 Euro décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 609 450 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	143 801	143 801		
- à plus de 1 an à l'origine	486 972	188 766	298 206	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 748 350	1 748 350		
Dettes fiscales et sociales	230 038	230 038		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	290	290		
Produits constatés d'avance				
Total	2 609 450	2 311 244	298 206	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

183 716

143

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 Euro.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	486 431	486 431	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	486 431	486 431	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	190 137
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	540
Banque - Intérêts courus à payer	44
Dettes provis. pr congés à payer	52 129
Charges sociales s/congés à payer	10 071
Etat - autres charges à payer	43 255
Total	296 176

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	35 344		
Total	35 344		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 500 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Remboursements TTC	2 056	
791001 - Remboursements HT	726	
791003 - Remboursements Aides PME	6 437	
791005 - Remboursements Prévoyance	8 243	
791500 - Transferts charges salariales CPAM	6 641	
	24 103	
Total	24 103	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2010, la société SARL AJP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDARFI.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'intégration fiscale, il est fait application de la deuxième conception.

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatés en produits ou en charges.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 7 878 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.